DOSSIER DE DEMANDE D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Ce dossier contient :

- Une fiche de la procédure à suivre pour l'instruction du dossier
- Un formulaire de demande d'installation d'assainissement non collectif
- Les tarifs des différentes prestations
- La liste des bureaux d'études adhérant à la charte ANC du Finistère, des terrassiers et des vidangeurs du Cap-Sizun.
- Le procès-verbal de réception des travaux d'assainissement non collectif

À déposer à la mairie de la commune où sera réalisée l'installation :

- Le **formulaire de demande** complété.
- Une **étude de filière** comprenant : un plan cadastral de situation de la parcelle, un plan de masse de l'habitation figurant l'assainissement, un plan en coupe de la filière, une étude de sol.
- Si le projet accompagne une demande de permis de construire, **les plans du projet.**

Service d'assainissement non collectif

Tel. 02 57 56 02 00 / Mail : anc@cap-sizun.fr

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap-Beg ar Raz

MISE EN PLACE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Démarches à mettre en œuvre

1 – L'étude de filière d'assainissement

L'usager contacte un bureau d'études pour la réalisation d'une étude particulière à la parcelle (cf. liste des bureaux d'études adhérant à la charte d'assainissement du Finistère) qui contiendra une étude pédologique ainsi que la proposition de la filière d'assainissement la plus adaptée.

2 – Le dossier de demande d'installation

- **L'usager retire le dossier de demande d'installation d'assainissement non collectif en Mairie ou sur Internet : http://www.cap-sizun.bzh**
- **Il renseigne le formulaire de demande d'installation** en reprenant essentiellement les éléments de l'étude de filière. *Si ce formulaire est rempli par un mandataire pour le compte de l'usager, c'est ce dernier qui doit le signer.*
- **L'usager retourne à la Mairie le formulaire complété accompagné des pièces complémentaires demandées et notamment de l'étude de filière.**

3– Le contrôle de conception

Il vise à valider l'adaptation de la filière d'assainissement projetée aux contraintes liées à la configuration de la parcelle et aux caractéristiques du logement.

- **Le dossier de l'usager est transmis à la Communauté de Communes pour instruction**
- **Le technicien communique son avis au Maire.** Il pourra se rendre sur site en cas de doutes sur la filière préconisée afin de mieux en apprécier les contraintes.
- **Le Maire informe l'usager, la communauté de communes et le service instructeur du permis de construire de sa décision.**

Si l'avis donné sur le projet est

CONFORME → L'usager peut réaliser le dispositif *

NON CONFORME → Un nouveau projet doit être soumis

---

*L'usager peut réaliser les travaux lui-même ou les faire réaliser par un entrepreneur (cf. liste des terrassiers du Cap-Sizun). Dans ce dernier cas, il fournira l'ensemble des informations à l'entrepreneur (étude particulière à la parcelle et avis du SPANC).

4 – Le contrôle de réalisation

Il permet d'apprécier la conformité de la réalisation vis-à-vis du projet validé lors du contrôle de conception, ainsi que la qualité des travaux effectués. Une ou plusieurs visites sur le site sont

nécessaires. Elles seront précédées d'un avis préalable. La communauté de communes doit être informée de la date de travaux à l'avance pour pouvoir planifier l'intervention sous 48h.

- **L'usager ou l'entrepreneur informe la Communauté de Communes du commencement des travaux. Un rendez-vous est pris**
- **Le technicien réalise le contrôle avant remblaiement**
- **Le technicien communique son avis technique au Maire sous forme de compte-rendu**
- **Le Maire informe l'usager et la Communauté de Communes de sa décision.**

Si l'avis donné sur la réalisation est

CONFORME → L'installation peut être remblayée. Elle sera à nouveau contrôlée dans le cadre des contrôles de bon fonctionnement

NON CONFORME → Les travaux de mise en conformité correspondants sont à mettre en œuvre. Une contre-visite devra être réalisée.

- **L'usager informe l'entrepreneur de la décision du SPANC et des éventuelles modifications à apporter.**
- **Il est conseillé de compléter le procès-verbal de réception de l'installation et de la communiquer au SPANC après signature par les deux parties.**

À tout moment de la procédure, vous pouvez contacter le service ANC de la communauté de communes Cap-Sizun – Pointe du Raz :

Service d'assainissement non collectif

Tel. 02 57 56 02 00 / Mail : anc@cap-sizun.fr

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce document est à déposer à la mairie de la commune où seront réalisés les travaux.

Date de réception en mairie : ……

Pour remplir ce questionnaire vous pourrez utiliser les résultats de l'étude particulière de définition de filière et vous faire aider du concepteur ou du SPANC.

- **Nature des travaux**
  - ☐ Construction neuve
  - ☐ Rénovation ou transformation (avec permis de construire)
  - ☐ Création sur locaux existants (sans permis de construire)

Dans les deux premiers cas, date de la demande du permis de construire : ……

Assainissement existant : ☐oui ☐non ancienneté : ……

DEMANDEUR (LE PROPRIÉTAIRE)
Nom, Prénom : …… Adresse complète : …… Commune : ……CP : …… Adresse e-mail **: ……** Téléphone (joignable en journée) : ……
SITUATION DU PROJET
Adresse complète : …… Commune : ……CP : …… Références cadastrales (sections et n° de parcelles) : ……

BUREAU D'ETUDES
Nom de l'organisme :…… Contact :…… Adresse : …… Tel. : …… E-mail : ……
INSTALLATEUR (si déjà choisi)
Nom de l'entreprise : …… Contact : …… Adresse : …… Tel. : …… E-mail : ……

LOCAUX À DESSERVIR

Attention : le dimensionnement de l'installation étant dépendant du nombre de pièces principales, il est important de considérer, dès la conception du projet, le potentiel de pièces principales maximal de la maison (exemple, si les combles sont aménageables, les compter dans le dimensionnement du dispositif). Sinon, l'assainissement sera limitant pour une éventuelle modification de l'habitation.

HABITATION

Nombre de logements : ……

Situation de l'occupation **: ☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire ☐ Location**

Nombre de pièces principales * : ……..

Nombre de chambres : ……

** Sont considérées comme pièces principales, les pièces de séjour ou de sommeil de plus de 7m² (9m² en moyenne) et d'au moins 2.30m de hauteur sous plafond. (Réf : Annexe du décret n°2005-69 du 31/01/2005 relatives aux normes de surface et d'habitabilité…)*

AUTRES (COMMERCE, ATELIER, HÔTEL…)

Type d'activité : ……..

Nombre d'usagers : …… Présence de cuisine : ……
Nombre de chambres : ……. Nombre de sanitaires : …….
Nombre de couverts : ……
Eaux usées autres que domestiques : …..m3/j Nature : ……

Alimentation en eau potable : ☐ Adduction publique ☐ Autre (préciser) : …….

TERRAIN RÉCEPTEUR DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT

Surface de la parcelle : ……..m² Surface disponible pour l'assainissement : ……m²

Pente du terrain à l'endroit projeté pour l'implantation du dispositif :

Faible (<5%) ☐ Moyenne (entre 5 et 10%) ☐ Forte (>10%) ☐

Présence d'un point d'eau à proximité du dispositif : ☐ oui ☐ non

☐ Puits ou captage à…… mètres

☐ Forage (y compris géothermie) à……..mètres

☐ Cours d'eau à …… mètres

Usage de l'ouvrage ? ☐ Alimentation humaine ☐ Alimentation animale

☐ Autres : ……..

Destination des eaux pluviales :

☐ Rejet en surface (fossé, caniveaux, …) ☐ Infiltration sur la parcelle

☐ Rétention (cuve, mare, …) ☐ Autre : ……..

CARACTÉRISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT PROJETÉ

L'ensemble des eaux usées, eaux vannes (WC) et toutes les eaux ménagères (cuisine, eaux de lavages, …) doit être recueilli, traité et évacué. Les eaux pluviales ne sont jamais admises dans l'installation.

FILIERES CLASSIQUES *(par épandage)*

PRÉ-TRAITEMENT

Ouvrage principal :

☐ **Fosse toutes eaux** de ……. m^3

☐ Pré-filtre intégré

☐ Autre (préciser) : ……..

Équipements annexes

☐ Bac dégraisseur de …… L

☐ Toilettes sèches

☐ Autre (préciser) : ……de ……..L

Pompe de relevage : ☐ Prévue ☐ Non prévue

Ventilation avec extracteur : ☐ Prévue ☐ Non prévue

TRAITEMENT

☐ **Tranchées d'épandage**

☐ **Tranchées d'épandage en pente**

Longueur totale : ……m

Nombre de tranchées : …….

Longueur de chaque tranchée : ……. m

☐ **Filtre à sable vertical non drainé**

Surface : ……..m^2

Largeur du filtre : …….. m

Longueur du filtre : ……..m

☐ **Lit d'épandage**

Surface : ……m^2

Largeur : ……m

Longueur : ……m

☐ **Tertre d'infiltration**

Surface au sommet : ……m^2

Largeur du tertre au sommet :……..m

Longueur du tertre au sommet :……..m

Surface à la base :……..m^2

FILIÈRES AGRÉÉES *(filtre compact, microstation, phyto-épuration)*

PRÉ-TRAITEMENT

Ouvrage principal :

☐ **Fosse toutes eaux** de ……. m^3

☐ Pré-filtres intégré

☐Autre (préciser) : ……..

Équipements annexes

☐ Bac dégraisseur de …… L

☐ Toilettes sèches

☐ Autre (préciser) : ……de ……..L

Pompe de relevage : ☐ Prévue ☐ Non prévue

Ventilation avec extracteur : ☐ Prévue ☐ Non prévue

TRAITEMENT	☐ **Filtre compact** ☐ **Micro-station** ☐ **Phyto-épuration** Marque : …… Nom du dispositif : …… **N° d'agrément : ……** Capacité : …… (EH : équivalent habitant)
INFILTRATION	☐ **Lit d'infiltration :** surface : ……m² ☐ **Puits d'infiltration :** surface : ……m²
REJET	☐ Au réseau public d'eaux pluviales ☐ À la rivière / ruisseau ☐ Autre (préciser) : ……

Observations particulières

……
……
……
……
……

Le demandeur s'engage sous sa responsabilité, à ne réaliser ou à ne faire réaliser l'installation de l'assainissement non collectif qu'après réception de l'autorisation du Maire, conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.

Le demandeur s'engage à entretenir son installation.

Le demandeur autorise le technicien du SPANC à pénétrer sur la propriété pour exercer les missions du contrôle technique de l'assainissement non collectif qui lui sont confiées par la collectivité.

NOTA :
Le technicien du SPANC devra vérifier la conformité de la réalisation du dispositif à l'achèvement des travaux. Dans ce but, il devra être averti suffisamment tôt et impérativement avant tout recouvrement des ouvrages.

Fait à …… le ……

Tous les renseignements sont certifiés exacts.
Date et signature du demandeur,

Service d'assainissement non collectif

Tel. 02 57 56 02 00 / Mail : anc@cap-sizun.fr

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap · Beg ar Raz

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les tarifs 2025

Le SPANC est un service public à caractère industriel et commercial. Il nécessite un budget indépendant des autres dépenses de la collectivité. Afin d'équilibrer ce budget, le service doit être financé par une redevance perçue auprès des usagers qui bénéficient des prestations du SPANC.

		Tarifs €	
Redevance	Périodicité	1-20EH	21-199EH
Conception	À la demande	90	150
Réalisation	À la demande	120	250
Bon fonctionnement	5 ans après réalisation	100	100
Existant	Tous les 9 ans	120	200
Existant avec rejet d'eaux traités	Tous les 4/5 ans	60	100
Existant copropriétés	Tous les 3 ans	40	67
Vente	À la demande	120	200
Contre-visite	À la demande	50	50
Déplacement sans intervention	À l'occasion	30	30

2 catégories de tarifs

- **1 – 20 EH :** Assainissements d'une capacité inférieure à 20 équivalent-habitants, soit pour une maison individuelle moins de 20 pièces principales.
- **21 – 199EH :** Assainissements de 21 à 199 équivalent-habitants correspondant généralement à des campings, hôtels, restaurants, complexes sportifs….

Définitions des redevances

Conception : instruction de la demande d'installation d'assainissement**.**
Réalisation : contrôle des travaux d'installation avant remblaiement.
Bon fonctionnement : contrôle des assainissements récents l'année de leur cinquième anniversaire.
Existant : contrôle périodique des installations existantes depuis plus de 5 ans.
Existant avec rejet d'eaux traitées : contrôle périodique des installations avec rejet d'eaux traitées autorisé vers le milieu hydraulique superficiel.
Existant copropriétés : contrôle périodique des parties communes des installations des copropriétés.
Vente : contrôle préalable à la vente.
Contre-visite : vérification de l'exécution des travaux prescrits par le SPANC à la suite d'un contrôle.
Déplacement sans intervention : correspond à un déplacement du SPANC sans possibilité de réaliser le contrôle ou l'intervention prévue, par suite d'absence du propriétaire ou de son représentant à un rendez-vous fixé, ou de refus d'accès.

Liste des bureaux d'études adhérant à la charte assainissement non collectif du Finistère

(Mise à jour – Août 2024)

N°	Nom bureau d'études	Adresse	Code Postal	Commune	Téléphone	Courriel	Type assurance *
1	A&T OUEST	63, Boulevard la République BP 60152	29400	LANDIVISIAU	02 98 68 13 63	environnement@at-ouest.com	TC + TNC
2	A&T OUEST	Parc du Launay rue Goarem Pella	29600	MORLAIX	02 98 88 97 80	environnement@at-ouest.com	TC + TNC
3	A&T OUEST	87, rue du Général de Gaulle	29630	PLOUGASTEL DAOULAS	02 98 30 63 10	environnement@at-ouest.com	TC + TNC
4	A&T OUEST	9, place du Marché	29140	SAINT POL DE LEON	02 98 69 03 67	environnement@at-ouest.com	TC + TNC
5	ABC	3 rue de Penzance – BP 10204	29900	CONCARNEAU	02 98 50 79 02	abc.bzh@gmail.com	TC + TNC
6	ABE	38, avenue De la Gare	29100	DOUARNENEZ	02 98 75 57 53	abe.dz.29@gmail.com	TC
7	ACD	2 cour Saint René	29510	LANGOLEN	02 98 86 53 69	acd29@orange.fr	TC + TNC
8	ACT'ENV	La Forêt Quimerc'h	29380	BANNALEC	02 98 39 89 26	actenv@wanadoo.fr	TC
9	ADE	Pont Rouz	29150	CAST	09 60 51 50 44	ade.lalla@orange.fr	TC + TNC
10	ALTHEA ENVIRONNEMENT	423 Hent Trémoré	29940	LA FORET FOUESNANT	02 98 51 45 90	jrg@althea-environnement.com	TC + TNC
11	ANC CONCEPT	9 rue au Fil	29600	MORLAIX	02 98 88 64 68	romain.sahner@hotmail.fr	TC + TNC
12	AQUAGREEN	Ar Rugell	29870	LANDEDA	02 98 04 89 12	pyld@aquagreen-assainissement.fr	TC + TNC
13	AQUAGREEN	Lieu dit Kerebel Goz	29290	MILIZAC-GUIPRONVEL	02 98 04 89 12	pyld@aquagreen-assainissement.fr	TC + TNC
14	AR BRADENN	19b avenue de Coat Meur	29400	LANDIVISIAU	07 89 04 85 94	cyril.allain@aquatiris.fr	TC + phyto
15	AR BRADENN	19 rue Villeneuve	29600	MORLAIX	07 89 04 85 94	cyril.allain@aquatiris.fr	TC + phyto
16	B3E	50, rue du Président Sadate	29000	QUIMPER	02 98 74 39 24	contact.bretagne@b3e-bet.fr	TC + TNC
17	C2E	ZA des 4 routes	22270	JUGON LES LACS	02 96 50 61 41	contact@c2e.bzh	TC + TNC
18	DOUR DOUAR	Botlan	29530		02 98 27 28 34	dourdouar@netcourrier.com	TC + TNC
19	GENIUS ENVIRONNEMENT	55 rue de Rennes	22510		02 96 51 21 39	geniusenvironnement@gm-ail.com	TC + TNC

Liste des bureaux d'études adhérant à la charte assainissement non collectif du Finistère

(Mise à jour – Août 2024)

20	GEO² CONCEPT	Hotel d'entreprises Z ZA de Lannuzel	29460	DIRINON	02 98 34 11 61	contact@geo2concept.fr	TC + TNC
21	LE DANTEC ENVIRONNEMENT	3 boulevard Cosmao Dumanoir	56100	LORIENT	02 97 82 97 88	ledantec.environnement@o-range.fr	TC + TNC
22	REAGIH	435 route de Logonna	29460	L'HOPITAL CAMFROUT	02 98 20 05 26	contact@reagih.com	TC
23	ROUX & JANKOWSK	14 Avenue du Général de Gaulle	29270	CARHAIX PLOUGUER	02 98 93 17 51	carhaix@expert-geo.bzh	TC
24	ROUX & JANKOWSK	3 ter Place de la Résistance	29150	CHATEAULIN	02 98 86 34 46	chateaulin@expert-geo.bzh	TC
25	ROUX & JANKOWSK	1 rue du Chanoine Grall	29160	CROZON	02 98 27 27 16	crozon@expert-geo.bzh	TC
26	ROUX & JANKOWSKI	1, place Gabriel Péri	29100	DOUARNENEZ	02 98 11 01 02	douarnenez@expert-geo.bzh	TC
27	SOLETUDES29	4 ZA de Lumunoc'h	29510	BRIEC	06 07 39 97 65	soletudes29@gmail.com	TC
28	TERRE D'EAU	1 ZA de Trievin	29420	PLOUVORN	06 13 86 30 98	contact@terredeau.bzh	TC + TNC
29	TPAE	5, rue Ingénieur Jacques Frimot Parc d'innovation de Mescoat	29800	LANDERNEAU	02 98 83 75 12	contact@tpae.fr	TC

* Type d'assurance :

TC : bureau d'études assuré pour la conception de techniques courantes ;

TNC : bureau d'études assuré pour la conception de techniques non courantes si techniques agréées ;

Phyto : bureau d'études assuré pour la conception de dispositifs de phytoépuration (= filtre planté).

Liste des terrassiers du Cap Sizun

(Mise à jour – Octobre 2025)

Entreprise	Responsable	Adresse	Tel fixe	Pble	email
ANDRO TP	ANDRO FREDERIC	KERGROAS PONT-CROIX		06 47 01 31 30	andro.tp@orange.fr
ATP D'ARMOR	LE MOIGNE DAVID	TOULBROEN PONT-CROIX	02 98 74 92 51	06 63 12 29 29	contact@atpdarmor.fr
EAF	BREHONNET ANTHONY	KERZAL MAHALON		06 99 15 91 54	eaf.mahalon@gmail.com
GORAGUER TP	GORAGUER JULIEN	KERGONVAN GOULIEN	02 98 70 16 79	06 77 98 67 95	julien.goraguer@orange.fr
LES CHANTIERS BRETONS	LORILLON PASCAL	ZA DE LESVENEZ PLOUHINEC		06 15 75 14 52	leschantiersbretons@yahoo.fr
MC PAYSAGES Terrassements	CLAQUIN MICKAEL	231 rue de l'Europe, ZA DE LESVENEZ PLOUHINEC	02 98 74 88 27		mcpaysages-terrassements@hotmail.com
PRIOL TP	PRIOL SEBASTIEN	KERMAVIOU AUDIERNE		06 71 75 18 48	sebastien.priol@orange.fr
SARL KERIVEL	KERIVEL ARNAUD	KERVENARGANT CONFORT MEILARS	02 98 74 27 32		contact@kerivel.com
LM	LANDREIN MICKAEL	ROUTE DE L'OCEAN PRIMELIN		06 43 31 54 76	landrein@laposte.net
BZH TP	FRIANT JUDICAËL	9 ROUTE DES PINS MAHALON		06 66 15 60 22	bzhtp.mahalon@gmail.com
GELLA TP	GELLA JEREMY	15 RUE DE KERMEZEVEN PLOUHINEC	02 98 74 98 28	06 59 37 86 76	eurlgellatp@gmail.com
SASU GORAGUER	GORAGUER LOIC	48 ALLEE DU POURQUOI PAS BEUZEC-CAP-SIZUN		06 64 52 83 07	sasugoraguerloic@gmail.com
ALG TP	LE GALL ARNAUD	TY GWEN MAHALON		06 71 06 16 17	nonolegal@yahoo.fr

Liste des vidangeurs du Cap Sizun

(Mise à jour – Octobre 2025)

Entreprise	Adresse	Tel	N° agrément
VIDA FOS	ZA de Lesvenez PLOUHINEC	02 98 82 62 18	29-2010-04-01-V
ETA BOURDON	Lesvoalic PLOUHINEC	02 98 70 71 82	29-2011-05-47-V

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION
DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC vous encourage à procéder à la réception des travaux avec l'installateur. Ce PV acte l'acceptation de l'ouvrage et marque le début des garanties. Merci de le retourner au SPANC après signature.

Je, soussigné(e) :……, maître de l'ouvrage, après avoir procédé à la visite des travaux effectués par l'entreprise :
……
au titre du devis signé n°…….. en date du ……..relatif aux travaux d'assainissement non collectif, déclare que :

La réception est prononcée sans réserve avec effet en date du : ……

La réception est prononcée avec effet en date du : ……. assortie des réserves mentionnées dans l'état ci-dessous.

De plus, je déclare avoir reçu les informations nécessaires, de la part de l'entreprise, sur l'entretien de mon dispositif d'assainissement non collectif.

Fait à :…… le …… en …… exemplaires.

Signatures :

Le Maître d'ouvrage L'entreprise

État des réserves

Nature des réserves :
……
Travaux à exécuter :
……
……
Délais : ……

L'entreprise et le maître d'ouvrage conviennent que les travaux nécessités par les réserves ci-dessus, seront exécutés dans un délai global de : …… à compter de ce jour.

Signatures :

Le Maître d'ouvrage L'entreprise

PROCÈS-VERBAL DE LEVÉE DE RÉSERVES

Le maître d'ouvrage et l'entreprise, ci-contre désignés, constatent qu'il a été valablement remédié aux réserves mentionnées dans le PV de la réception en date du : .....

Fait à : ..... Le : .....

Signatures :

Le Maître d'ouvrage L'entreprise

À retourner à :

Service d'assainissement non collectif

Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz

Rue Renoir - BP 50, 29770 AUDIERNE

Mail : anc@cap-sizun.fr

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap-Beg ar Raz